

Direction générale des entreprises  
Service de l'économie numérique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 24 juin 2019 portant délégation de signature  
(SCN « Commissariat aux communications électroniques de défense »)**

L'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,  
Vu le code de la défense, notamment son article D.1334-4-1 ;  
Vu le décret n° 2017-1870 du 29 décembre 2017 relatif à l'administrateur interministériel des communications électroniques de défense ;  
Vu le décret n° 2018-0087 du 12 avril 2018 portant délégation de signature (SCN Commissariat aux communications électroniques de défense) ;  
Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 érigeant le commissariat aux communications électroniques de défense en service à compétence nationale ;  
Vu l'arrêté du 9 juillet 2018 portant attributions de fonctions d'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,  
Vu l'arrêté du 13 juin 2019 portant nomination de fonctions d'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article D.1334-4-1 du code de la défense, délégation est donnée à M. François BAYEN, attaché principal d'administration de l'Etat assurant les fonctions de chargé de mission au commissariat aux communications électroniques de défense, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur interministériel et dans la limite de ses attributions, au nom du ministre chargé des communications électroniques, tous actes relatifs à l'engagement, la liquidation et la mise en paiement des marchés et conventions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 juin 2019.

*L'administrateur interministériel  
des communications électroniques de défense,*  
DIDIER VIDAL